



Base élèves : la CGT Educ'action 92 et Sud Education 92 exigent la levée des sanctions contre les directeurs d'école



La CGT-Educ'action 92 et Sud Education 92 ont pris connaissance de la décision inique de l'Inspectrice d'Académie de l'Isère de retirer, contre l'avis des élu-e-s du personnel, leur fonction de Directeur à Claude Didier et Rémi Riallan. Ces derniers se voyant reprocher leur refus de renseigner la base de données nationale Base Élèves. La CGT-Educ'action 92 et Sud Education 92 condamnent cette décision et exprime son soutien total aux deux directeurs.

La CGT-Educ'action 92 et Sud Education 92 rappellent leur opposition à la mise en place de Base élèves qui se développe aujourd'hui au mépris des oppositions exprimées par les défenseurs des droits de l'homme et par des milliers d'enseignant-es en France.

La décision prise par l'Inspectrice d'Académie de l'Isère en dit long sur la conception de la Liberté qui régit aujourd'hui l'Éducation nationale.

La CGT-Educ'action 92 et Sud Education 92 demandent au Ministre de l'Éducation nationale de retirer cette sanction et de rétablir nos deux collègues dans leur fonction de Directeur d'École.

Le 1^{er} avril 2010